

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
 ET DE LA VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
 DE LA WILAYA DE CONSTANTINE
 SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS
 BUREAU DES MARCHES ETUDES

وزارة السكن والعمان والمدينة
 والتهيئة العمرانية
مديرية التجهيزات العمومية
 لولاية قسنطينة
 مصلحة الصفقات العمومية
 مكتب صفقات الدراسات

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

OBJET : SUIVI DES TRAVAUX DE RESTE A REALISER D'UNE UNITE REPUBLICAINE DE SECURITE (URS) A CONSTANTINE

Conformément aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et aux dispositions des articles 46 et 56 de la loi N°23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, La direction des équipements publics de la wilaya de Constantine (NIF :099025019009819) porte à la Connaissance des soumissionnaires intéressés par l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 60/DEP/2025 paru dans les quotidiens « المحترف » et « Le Rédacteur » en date du 03/11/2025, et la presse électronique « Algérie scoop » et « alhirak-alikhbari » en date du 06/11/2025 Relatif au projet cité en objet

Qu'après analyse et délibération, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de la séance **20/11/2025** à attribué provisoirement le marché au **BET** :

Désignation du bureau d'étude	NIF	Note globale (offre technique +offre financière)	Montant Suivi en TTC	Délai Suivi	Critère de choix
Groupement Boussaid Mohamed et Miloudi Amel	167250101809163	60/60 pts	19.600.000,00 DA	12 Mois	Meilleur Offre (Offre technique +offre financière)

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et aux dispositions de l'article 56 de la loi N°23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics :

- Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, et cela dans les dix (10) jours qui suivant la parution de cet avis, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.
- Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques, prestations et financière sont invités, à se rapprocher des services de la direction des équipements publics, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer ces résultats, par écrit.